



# Subventions Libérez votre nature – Campus

## Lignes directrices 2023-2024

Les subventions Libérez votre nature aident des établissements postsecondaires au Canada à réaliser des projets visant à protéger ou à restaurer des habitats naturels tout en mobilisant la communauté scolaire. Des subventions de 2 000 \$ sont disponibles pour soutenir des projets qui seront réalisés entre les mois de février et octobre 2024.

[Posez votre candidature](#) d'ici le lundi 23 octobre 2023 et donnez vie à votre idée !

## Quels types de projets ces subventions soutiennent-elles?

Les subventions Libérez votre nature sont conçues pour aider les étudiant.e.s et les établissements postsecondaires à protéger et à restaurer les habitats sur leur terrain au bénéfice des espèces et des humains. Les lauréat.e.s des années précédentes ont aménagé des jardins de plantes indigènes pour les pollinisateurs, créé des vergers de semences, restauré des ruisseaux et parcelles de forêts, surveillé la faune locale, sensibilisé la population aux enjeux de conservation et plus encore.

Nous donnerons la priorité aux projets qui favorisent :

- **L'apprentissage et la découverte** de l'écosystème local, de son histoire, de sa biodiversité, de son fonctionnement et de ses besoins.
- **La réalisation d'actions concrètes en faveur de la nature**, comme la plantation de fleurs, de plantes et d'arbres indigènes pour créer, restaurer ou protéger un habitat.
- **L'établissement de liens** avec la collectivité pour générer des retombées durables.

## Vous avez besoin d'inspiration?

### [Liste complète des projets Libérez votre nature à l'école de 2022-2023](#)

Visitez le bas de la page pour apprendre quelles écoles ont reçu un financement l'an dernier.

### [Projets menés par des étudiant.e.s pour restaurer et protéger des habitats](#)

Découvrez des exemples de projets financés par les subventions Libérez votre nature l'an dernier.

### [Jardiner pour la biodiversité en six étapes faciles](#)

Apprenez des conseils à garder en tête lors de la création de votre jardin respectueux de la biodiversité.

### [Comment débiter un jardin de semences \(et pourquoi vous devriez vous lancer!\)](#)

Suivez ces étapes illustrées afin de commencer votre propre jardin de semences de plantes indigènes.

## Critères d'évaluation

Les projets proposés seront évalués par un comité composé de membres du personnel du WWF-Canada selon les critères ci-dessous.

- **Qualité et pertinence du projet** : Comment et dans quelle mesure le projet contribuera-t-il à améliorer l'habitat sur le campus? Le projet aborde-t-il les thèmes clés, soit l'apprentissage et la découverte de l'écosystème, la réalisation d'actions concrètes en faveur de la nature et l'établissement de liens avec la collectivité?
- **Retombées** : Les retombées décrites sont-elles réalistes en regard des activités prévues? Comment le suivi du projet sera-t-il réalisé? Comment les résultats seront-ils mesurés? Dans quelle mesure le projet favorise-t-il la création de liens entre les étudiant.e.s et la nature?
- **Durabilité et gestion du projet** : Ce projet peut-il être perpétué au-delà de la première année? Existe-t-il un plan de gestion de l'habitat créé? Est-il prévu d'agrandir cet habitat dans le futur?
- **Plan de mise en œuvre** : Le plan de mise en œuvre est-il raisonnable? Les objectifs peuvent-ils être atteints selon le budget et dans les temps alloués?
- **Budget** : Le budget est-il cohérent avec les activités proposées? Le projet bénéficie-t-il de soutien en nature?
- **Communications** : Ce projet pourrait-il faire l'objet d'un bon récit? Fait-il preuve de créativité?
- **Lien avec les communautés Autochtones** : La préférence sera donnée aux projets qui prennent en compte l'apprentissage autochtone et la conservation menée par les communautés Autochtones.

**La priorité sera accordée aux projets impliquant des plantes indigènes, ainsi qu'à ceux ayant des retombées importantes sur le plan de la mobilisation, de la plantation ou de la gestion d'habitats.**

## Admissibilité

Les projets admissibles aux subventions doivent :

- Être réalisés dans un milieu postsecondaire.
- Être complétés avant le 31 octobre 2024.
- N'être associés à aucune entreprise lucrative.

En acceptant le financement du WWF-Canada, vous vous engagez à :

- Mettre en œuvre votre idée et votre plan.
- Partager les récits, explications, photographies et éventuelles vidéos de votre projet. Les projets pertinents ayant fait l'objet d'un financement seront présentés et mis en valeur par le WWF-Canada par le biais de différents canaux de communication.
- Soumettre un rapport final avant le 31 octobre 2024.

## Candidatures admissibles

- Étudiant.e.s d'âge de la majorité
- Clubs étudiants ratifiés et associations étudiantes
- Membres de la faculté, personnel ou bureaux du campus

## Où les projets peuvent-ils avoir lieu?

Les projets doivent se dérouler sur le campus, à moins que le travail proposé ne fasse directement partie de votre programme universitaire ou de vos cours avec le corps professoral ou le personnel.

## Dépenses admissibles

Les dépenses liées au matériel et aux services requis pour mener les activités du projet sont admises. Il peut s'agir, entre autres, des dépenses engagées pour le travail sur le terrain, comme les plantes et la terre, la location d'équipement, d'installations ou de véhicules. Les dépenses liées au matériel, aux communications, aux permis, à la documentation ou à la promotion du projet, ainsi que les honoraires des aîné.e.s Autochtones et gardien.ne.s des savoirs, sont également admissibles. Le salaire du personnel ou toutes autres dépenses n'étant pas directement liées à l'activité proposée ne sont pas admissibles.

## Permis, assurance et décharge de responsabilité

Il incombe aux responsables des projets subventionnés de cibler et d'obtenir tous les permis, licences et autres autorisations nécessaires pour entamer et/ou réaliser leur projet. Les candidat.e.s retenu.e.s devront souscrire et/ou maintenir en vigueur des assurances adéquates et accepter la décharge de responsabilité des participant.e.s afin que tous les risques inhérents au projet financé soient couverts.

## Délais et notifications

Les demandes de subventions doivent être soumises via le [formulaire de dépôt de candidature en ligne](#) au plus tard le **23 octobre 2023** au [campus.wwf.ca](http://campus.wwf.ca). Les candidatures qui ne respectent pas les directives relatives aux subventions Libérez votre nature ne seront pas acceptées. Les bénéficiaires seront avisé.e.s en décembre 2023. Les projets retenus pour un financement seront annoncés en février 2024. Seules les personnes dont le projet aura été retenu pour un financement seront contactées. Les candidat.e.s retenu.e.s auront jusqu'au 31 octobre 2024 pour compléter leur projet et remettre leur rapport conformément aux exigences.

## Attributions

Cet appel de propositions ne peut être considéré comme faisant partie d'un processus formel d'acquisition juridiquement contraignant. Le WWF-Canada se réserve le droit d'exiger des éclaircissements et des renseignements supplémentaires de tout.e candidat.e. Le WWF-Canada peut décider de ne pas considérer une proposition comportant de fausses déclarations ou des informations inexacts, fallacieuses ou incomplètes. Une fois soumises, les propositions ne peuvent être modifiées d'aucune façon.

## D'autres questions?

Pour toute question au sujet des subventions Libérez votre nature, écrivez-nous à [gowild@WWFCanada.org](mailto:gowild@WWFCanada.org) ou appelez-nous au 1 800 26-PANDA (72632).